



Direction Vie de la Cité

Conseil municipal du 30 avril 2026 DELIBERATION

Rapporteure : Mme Anne BARBET

Secrétaire de séance : Madame Maïtena FERRAN

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,

M. Nicolas MALEIG, Mme Anne SAOUTER, M. Sami BOURI, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, Mme Anne BARBET, et M. Patrick NAVARRO, Adjoints,
Mme Sonia CAMPAGNE, M. Sébastien DE TRUCHIS, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Geneviève CIMORRA, M. Philippe GARROTÉ, Mme Marie SAYERSE, M. Raymond VILLALBA, Mme Sabine SALLE, M. Jean-Michel IDOPE, Mme Céline BODET, Mme Maïtena FERRAN, M. Frédéric LOUSTAU, M. Clément SERVAT, Mme Carole LADEUIX, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Nadia DUPEROUSSE, M. Michel ADAM, Mme Lydia LAGARONNE, M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- Mme Elodie JIMENEZ donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Stéphane LARTIGUE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Joël RESTIF donne pouvoir à M. Sébastien de TRUCHIS
- Mme Hélène HIEL donne pouvoir à Mme Anne BARBET

39 - CONVENTION ANNUELLE ENTRE LA COMMUNE D'OLORON SAINTE-MARIE ET L'UNION DES PRODUCTEURS FERMIERES 64

L'UPF 64 s'engage à mettre en œuvre des actions en lien avec l'organisation de la Foire du 1^{er} Mai 2026 à la Place Saint-Pierre à Oloron Sainte-Marie :

- Marché des producteurs et concours de fromage
- Interface entre les producteurs et la Mairie
- Coordination entre les différents acteurs de la Foire, Place Saint-Pierre

L'engagement de la Commune se définit comme suit :

- Une prise en charge financière de 2 614 € (deux mille six cent quatorze euros), pour la location d'un chapiteau, l'impression d'étiquettes pour le concours de fromage et une aide au fonctionnement de l'association et au pilotage administratif de la manifestation.
- Une valorisation des apports de la Commune équivalent à **1 600 €** (mille six cent euros), se déclinant par des impressions des supports de communication pour la Foire du 1^{er} mai, ainsi que la mise à disposition du matériel de la Ville pour cette manifestation.

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer la convention annuelle 2026 avec l'UPF64 compter du 30 avril 2026, et pour une prise en charge financière de 2 614€ et une valorisation des apports à 1600 €.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 30 avril 2026.

Suivent les signatures.-

La Maire,

AFFICHÉ LE 05/05/2026




Marie-Lyse BISTUE